Image not found or type unknown

Après divorce temps pour signer amiable chez le notaire?

Par **alfhilde**, le **23/03/2017** à **14:39**

Bonjour,
Après un procédure de 10 ans en divorce ce dernier vient d'être prononcé.

Étant en indivision ma PC est la part de l'appartement de mon ex conjoint.
Après cassation, je pourrais poursuivre sur les points cassés, mais nous avons trouvé un amiable entre partis pour la liquidation et percevoir chacun les sommes restantes d'une vente dont le montant est bloqué chez le notaire depuis 2010.

Le notaire a fait les comptes communauté en 2011.

Ma question est :" quel est le laps de temps pour signer notre accord devant le notaire" ?
Car je n'ai plus de nouvelles depuis l'accord verbal entre avocats.
J'ai joint mon avocate ce jour qui, très énervée m'a répondu que cela pouvait prendre plusieurs années d'autant que le notaire ayant déjà été payé, il n'est plus lucratif pour lui de prioriser notre affaire?? Je suis interloquée puisque c'est un amiable ! Mon intérêt étant de signer rapidement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés